



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 29110

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, afin de connaître son opinion sur la proposition formulée par le rapport remis par M. Magendie sur l'amélioration des procédures d'appel suggérant de renforcer la collégialité en première instance.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage le souci de la mission Magendie d'une justice efficace et de qualité tant en première instance qu'en appel. C'est dans cet esprit et dans la continuité des travaux de modernisation de la justice déjà engagés qu'il convient de promouvoir la collégialité. Dès lors, à la suite des conclusions de la commission sur la répartition des contentieux entre les juridictions du premier degré, la réforme aura pour objet de recentrer les juges sur leur mission première, qui est de dire le droit. Ainsi, regroupés, par l'effet de la réforme de la carte judiciaire, dans des juridictions de première instance de taille suffisante et déchargés des tâches ne relevant pas de leur office, les magistrats pourront-ils donner sa pleine portée à la collégialité pour une meilleure qualité de la décision judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29110

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6685

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8625